

COMMUNE **EXTRAIT DU REGISTRE**
DE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

GAILLARD

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE 7 NOVEMBRE

Code postal

Le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane HESSEL, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire.

74240

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

2022.372

Date de convocation du Conseil municipal : 31 octobre 2022

**Conclusion d'un
bail
emphytéotique
administratif avec
Annemasse les
Voirons
Agglomération
déchetterie rue du
Transval**

Etalent présents : Monsieur BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – LOMBARD – CORNEC – PIERRE – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – BARBOTIN – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN

Etalent absents représentés : Procuration de M. LEPRIOL à M. SIMON

Etalent absents excusés : Mmes et MM. GAVARD-RIGAT – KAMANDA – CURTIL – PATRIS – MULLER – DEGUIN

Secrétaire de séance : Mme MAGDELAINE

Par convention de mise à disposition de terrain par la ville en date du 10 avril 1992, le SIVMAA, auquel s'est substituée la 2C2A devenue CARA puis Annemasse Les Voirons Agglomération, a construit et exploite une déchetterie, rue du Transval, dans le cadre de la compétence relative aux déchets ménagers et assimilés.

L'assiette du tènement foncier de la déchetterie se situe sur les parcelles communales B 2280 pour 833 m², B 185 pour 1 098 m², B 1505 pour 312 m², B 2282 pour 1 745 m² et B 2284 pour 185 m², soit une surface totale de 4 173 m². La ville propose donc de conclure avec elle un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A) pour une durée de 99 ans et pour un loyer annuel de 1 € payable en une fois.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1311-2 ;
VU l'avis de France Domaine n°2022-74133-65315 en date du 7 septembre 2022 ;
CONSIDERANT la nécessité de conclure un bail emphytéotique administratif avec Annemasse Les Voirons Agglomération sur les parcelles communales B 2280 pour 833 m², B 185 pour 1 098 m², B 1505 pour 312 m², B 2282 pour 1 745 m² et B 2284 pour 185 m², soit une surface totale de 4 173 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 27 voix pour (Mmes et MM. BOSLAND, BLOUIN – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – LOMBARD – CORNEC – PIERRE – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN),

- Article 1 :** DECIDE DE CONCLURE avec Annemasse Les Voirons Agglomération, un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A) pour une durée de 99 ans, portant sur les parcelles section B n° 2280, 185, 1505, 2282 et 2284, soit une surface totale de 4 173 m²,
- Article 2 :** DIT que le bail emphytéotique administratif sera consenti pour un loyer annuel de 1 €, soit 99 € payable en une fois,
- Article 3 :** DIT que les frais, droits et honoraires seront à la charge d'Annemasse Les Voirons Agglomération,
- Article 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer l'acte afférent et à poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél: 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND



Le Secrétaire de Séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
Préfecture le :

17/11/2022

- de sa mise en ligne le :

17/11/2022